



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déménagement hôpital de Garches : vers un pôle européen de soins du handicap

Question écrite n° 10125

Texte de la question

M. Adrien Taquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la potentialité de développement du futur établissement hospitalier Raymond Poincaré de Garches après son déménagement sur le site de l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne-Billancourt. En juillet 2017, l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, AP-HP, a décidé de déménager en 2024 l'ensemble des services de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, dans les Hauts-de-Seine, dans de nouveaux bâtiments qui seront construits sur le site de l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt. Ce choix, selon l'AP-HP, a été fait de façon cohérente afin d'améliorer la prise en charge des patients en renforçant la complémentarité entre ces deux établissements. Même si l'hôpital Raymond Poincaré a su élaborer un parcours de soins pour les personnes handicapées grâce à son pôle « Rééducation-Evaluation-Réadaptation », à ses équipes médicales expérimentées et à ses équipements lui permettant de devenir un centre de référence dans le domaine du handicap, une prise en charge globale ne peut être réalisée actuellement. Ainsi, un patient suivi à Garches doit par exemple se rendre en cardiologie à Ambroise-Paré. Pour l'AP-HP, la présence de deux hôpitaux sur un même site répondra à cette situation en évitant tout transfert. Cet objectif est à saluer et ne saurait être discuté, mais ce futur déménagement n'est-il pas l'occasion de porter un objectif plus ambitieux encore ? C'est en effet une occasion formidable de créer à cette occasion un véritable centre d'excellence européen sur le handicap. Le projet présenté par l'AP-HP doit viser clairement à parvenir à ce but permettant de fédérer l'ensemble des équipes médicales des deux établissements. Pour cela, il faut aller au-delà de la simple mutualisation de moyens déjà admise, en créant de réelles synergies, voire une vraie intégration dans le parcours de soins pour les personnes en situation de handicap dont on sait les besoins spécifiques même quand il s'agit de médecine ou de chirurgie générale. La création par l'Hôpital Raymond Poincaré d'un service d'accueil des urgences adapté à la prise en charge des personnes handicapées en constitue une preuve tangible. Il lui demande si elle adhère à cette ambition qui consiste à créer en France, à l'occasion du déménagement de l'hôpital de Garches, un centre d'excellence européen qui, au-delà des compétences déjà reconnues de ses professionnels, innovera dans son approche intégrée, tout cela combiné faisant de la France le fer de lance de la prise en charge du handicap dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Taquet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10125

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5716

Question retirée le : 5 mars 2019 (Fin de mandat)